



# **Projet de réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès**

Rencontre de proximité d'Ambès  
05 octobre 2023

**Compte-rendu**

## I. Informations générales

La rencontre de proximité autour du projet de la réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès s'est déroulée **le 05 octobre 2023 à la salle Gérard Casanova à Ambès de 18h00 à 20h00**. Cette rencontre fait suite à la réunion publique d'ouverture ouverte aux habitants de la presqu'île d'Ambès et était destinée aux riverains et propriétaires des parcelles concernées par l'aire d'étude du projet.

Cette rencontre a réuni 31 personnes.

Pour vous informer sur le projet, rendez-vous sur le site de la participation de Bordeaux Métropole : [Réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès | Participation Bordeaux Métropole \(bordeaux-metropole.fr\)](https://www.bordeaux-metropole.fr/participation/rehabilitation-des-digues-de-la-presquile-dambes).

Vous pouvez également accéder au dossier de la consultation pour prendre connaissance du projet et de ses principales caractéristiques en [cliquant directement sur ce lien](#).

La rencontre de proximité était structurée comme suit :

- **Propos introductifs** par Monsieur DODOGARAY, maire d'Ambès – 5 min.
- **Rappel du contexte et des objectifs du projet** par Cécile CALAS, cheffe du service et Philippe KERLAN, chef de projet pour le service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de Bordeaux Métropole – 10 min.
- **Présentation des solutions techniques retenues pour le secteur du bourg d'Ambès** par Odile CLAVE, responsable maîtrise d'œuvre et Mathieu CHALOT, ingénieur d'études pour le bureau d'études SETEC – 15 min.
- **Questions-réponses** avec le public – 20 min.
- **Temps participatifs en sous-groupes** par sous-secteurs – 60 min.

## II. Propos introductifs

**Monsieur DODOGARAY**, maire de la commune d'Ambès rappelle qu'une première réunion sur le projet de réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès a eu lieu le 28 septembre pour présenter le projet dans sa globalité. Il remercie Bordeaux Métropole de s'emparer de ce sujet d'intérêt collectif. Il rappelle que la participation des riverains est essentielle pour mener à bien la réflexion et identifier des solutions adaptées.

## III. Rappel du contexte et des objectifs du projet

**Cécile CALAS, cheffe de service cheffe du service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour Bordeaux Métropole explique les facteurs de risque inondation sur la presqu'île d'Ambès.**

Ce territoire est l'un des plus vulnérables de Bordeaux métropole en raison de sa faible altitude, ce qui fait que la totalité de la presqu'île est inondable sur un évènement de type tempête 1999 (voir carte du risque inondation ci-contre). Le territoire de la presqu'île est aussi caractérisé par une configuration en cuvette (sa partie centrale est plus basse) et est donc sujet à des débordements lors des pics de marée, ce qui nécessite une capacité de vidange efficace. Le système global des digues et des Jalles est très important, puisqu'il faut limiter les débordements avec des digues solides mais également avoir la capacité de vidanger le plus vite possible.

*L'intervenante poursuit par la présentation des objectifs du projet.*

Les digues existantes couvrent l'intégralité du linéaire soit 32 km. Le projet de réhabilitation des digues concerne 17 km du linéaire global. Elles ont été construites dans les années 50. Ces ouvrages de protection ont fait l'objet de réparations ponctuelles mais sont vieillissants et nécessitent une rénovation en totalité et en profondeur, pour garantir leur pérennité.

Le projet de réhabilitation des digues a pour principal objectif de prévenir des phénomènes de rupture et de tassement des digues, en intervenant sur des digues dont l'état actuel ne garantit pas une bonne protection contre les aléas climatiques.

Le projet est actuellement en phase d'avant-projet, une phase d'études préalables pour concevoir un projet adapté aux spécificités du territoire, de ses habitants et des ouvrages existants. Cette phase de conception du projet a été choisie par Bordeaux Métropole pour ouvrir un cycle de consultation volontaire des citoyens. La phase d'élaboration des dossiers administratifs et des demandes d'autorisation ainsi que l'enquête publique est prévue en 2024. L'enquête publique fera également l'objet d'une concertation réglementaire du public. Enfin, les premiers travaux devraient démarrer en 2025, s'échelonnant sur plusieurs années.

Aujourd'hui une partie du budget alloué à la stratégie GEMAPI voté par Bordeaux Métropole est consacrée à la protection de la presqu'île d'Ambès, elle représente 35 millions d'euros.

***Philippe KERLAN, chef de projet GEMAPI pour Bordeaux Métropole présente les 7 secteurs concernés par les travaux de réhabilitation de la digue.***

La consultation des riverains cible en particulier les zones bourgs des communes de Saint-Vincent-de-Paul, d'Ambès, de Saint-Louis-de-Montferrand et de Bassens qui concentrent le plus d'habititations et d'activités économiques. Ambarès-et-Lagrave, qui ne possède pas de façade maritime n'est pas concernée par ses travaux mais bénéficiera des effets indirects de la confortation des digues.

*L'intervenant poursuit sa présentation par l'explication des typologies de digue à réhabiliter.*  
Sur le linéaire à réhabiliter, deux grandes typologies de digues existent sur le linéaire à réhabiliter :

- La majorité du linéaire, 12,5 km, est située le long du domaine public qui longe la route départementale 10. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un muret en béton qui sera déconstruit et reconstruit à hauteur constante et de façon durable ;
- Une partie du linéaire, 4,5 km, se situe sur des parcelles privées, en fond de jardin. Ces zones présentent différents types de digues :
  - À Saint-Vincent-de-Paul, des digues en terre,
  - A Saint-Louis-de-Montferrand, des murets bétons associés à un remblai,
  - Sur la commune d'Ambès, des murets bétons.

Dans ce cas, les digues vont être reconstruites et élargies, pour permettre de créer une piste d'accès, afin d'accéder aux digues pour l'entretien et en cas d'urgence lors d'un évènement majeur.

***Cécile CALAS complète la présentation par la présentation des mesures foncières à l'étude et des objectifs et des contraintes techniques qui conditionnent la forme du futur ouvrage.***

La digue est aujourd'hui en quasi-totalité en domaine privé. Pour que la Métropole puisse intervenir et investir de l'argent public sur cet ouvrage, il est nécessaire d'avoir la maîtrise

foncière. Aujourd’hui Bordeaux Métropole travaille sur la mise en place d’une Servitude d’Utilité Publique (SUP). Dans le cas d’une servitude, les propriétaires restent propriétaires du sol et un règlement s’applique à cette servitude pour permettre à la métropole d’accéder à l’ouvrage pour l’entretien et la réalisation des travaux.

Enfin, des grands objectifs fixés sont pour ces travaux et ils conditionnent la forme de l’ouvrage. Cécile CALAS précise ces grands objectifs et ce qu’ils impliquent sur la morphologie de l’ouvrage (voir détails sur la coupe de principe page suivante) :

- Pour assurer la pérennité et la résistance aux évènements climatiques, la digue est parfois élargie pour qu’elle soit renforcée ;
- Pour permettre la résistance de l’ouvrage à la surverse (débordement), un tapis en enrochement libre est installé de l’autre côté de la digue et doit permettre d’atténuer l’effet de la surverse ;
- Pour l’entretien de l’ouvrage et sa longévité dans le temps, une piste accessible pour les véhicules de la métropole est créée ;
- Pour anticiper les effets du réchauffement climatique, les fondations de l’ouvrage permettent un rehaussement de la digue si une décision politique était prise en ce sens dans le futur.

#### **IV. Les solutions techniques retenues pour le secteur d’Ambès-Dordogne et Ambès-Garonne**

***Odile CLAVE, Cheffe de projet – Génie Fluvial et Mathieu CHALOT, ingénieur d’études*** présentent la solution technique retenue pour la réhabilitation de la digue à Ambès-Garonne.

Ce tronçon concerne 4,2 kilomètres de digue.

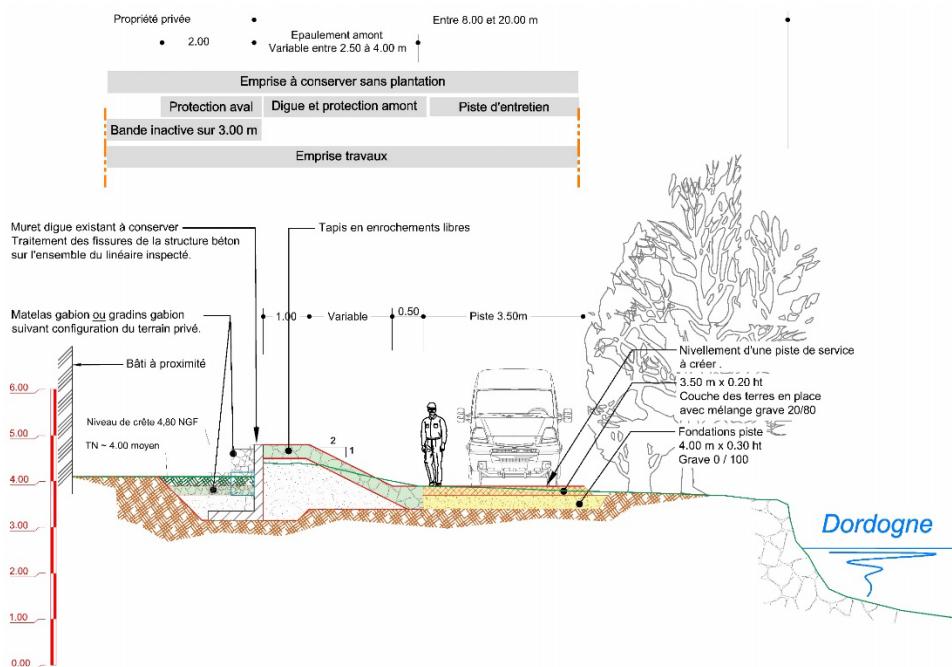
Le diagnostic sur le secteur d’Ambe a montré que globalement à un niveau constant, mais l’état de la digue existante permet de la réutiliser sous condition que des opérations de réparation soit engagées afin de renforcer son étanchéité et sa solidité.

Le projet consiste à dégager la digue existante, la nettoyer et repérer toutes les dégradations qui montreraient des défauts d’étanchéité et de solidité pour remettre les remblais extrait en y ajoutant des matériaux d’avantage argileux et limoneux. Un tapis en enrochement libre sera positionné au-dessus des remblais côté Dordogne pour atténuer l’effet des vagues et protéger la digue.

Concernant le côté zone protégée la solution sera adaptée et aura comme objectif d’atténuer l’effet de la surverse de l’autre côté de la digue en mettant en place des matelas gabions ou gradin gabions en fonction de la configuration du terrain.

Enfin, la dernière mesure mise en œuvre sera la création d’une piste d'accès pour permettre l'entretien de la digue par Bordeaux Métropole. Le chemin d'accès n'a pas vocation à être public, mais uniquement destiné à l'entretien par Bordeaux Métropole. Pour ce faire Bordeaux Métropole propose d'installer des portails et clôtures qui encadreront leur accès.

*Visuels et illustrations des schémas commentés en direct par les intervenants.*



La digue actuelle dans le secteur n°2  
(source: CLAP Atelier)



Principe du projet :  
création d'une piste côté berge et mise en place d'enrochements  
(source: CLAP Atelier)

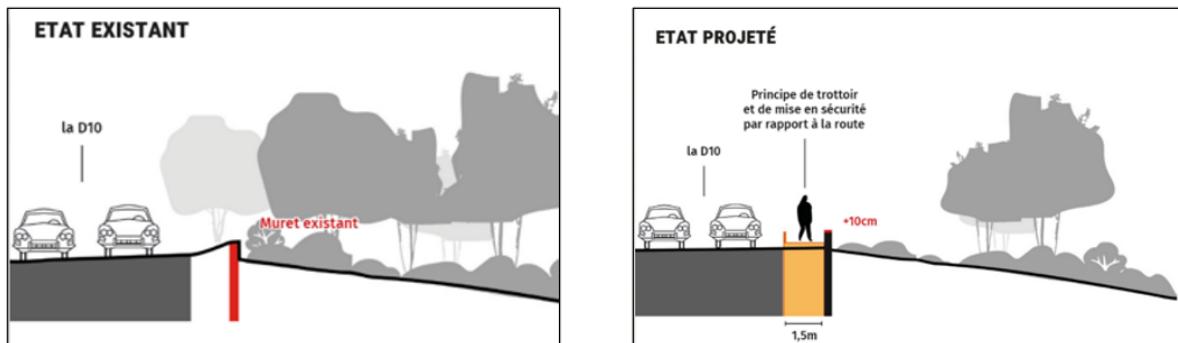


*Les intervenants terminent la présentation par l'explication de la solution retenue pour la réhabilitation de la digue Ambès-Garonne.*

Ce tronçon concerne 6,2 km de digue.

La digue existante est constituée d'un muret le long de la route départemental n°10 que les travaux viendront démolir et reconstruire.

Schéma avant-après commenté en direct par les intervenants.



## V. Echanges avec les participants

- Question : Est – ce que la voie d'accès en servitude resterait la propriété du riverain ?

Réponse :

- ⇒ Bordeaux Métropole a vocation à établir cette voie d'accès en servitude ce qui permettrait au riverain d'en être toujours propriétaire, pour autant cette approche reste à confirmer car l'autre option concernant l'expropriation pourrait être envisagée au cas par cas.

- Question : Quelle serait la largeur et l'amplitude nécessaire à la voie d'accès ?

Réponse :

- ⇒ En théorie, la piste envisagée ferait 3,5m de large afin de laisser passer les camions et l'amplitude de l'ouvrage en totalité ferait entre 6m et 7m de large à partir du muret.
- ⇒ Deux typologies existent sur Ambès :
  - La digue longeant la route qui nécessitera une déconstruction et reconstruction totale de la digue.
  - La digue en fond de jardin où le muret de la digue est en assez bon état nécessitant simplement des opérations de nettoyage, de réparation et de renforcement d'étanchéité.

La servitude se situerait au niveau de la digue, certainement à 1m entre la digue et la maison, mais surtout dans la partie de l'aubarède entre la digue actuelle et le fleuve, qui aujourd'hui a la particularité d'être cadastrée en propriété privée.

- Question : Dans le cas où il y aurait du bâti (une dépendance ou un garage) sur l'emplacement prévisionnel de la voie d'accès, les travaux pourront-ils avoir lieu sans détruire le bâti existant ?

Réponse :

- ⇒ L'idéal serait l'absence de bâti sur la zone de la voie d'accès pour que la circulation en vue de l'entretien de la digue soit possible. Les permanences itinérantes permettront d'identifier en

présence des propriétaires la totalité des spécificités à prendre en compte dans l'aménagement du projet de réhabilitation des digues.

- **Question : Si de la végétation et arbres remarquables sont présents dans la zone de travaux, sera-t-il possible de les préserver ?**

**Réponse :**

- ⇒ La végétation présente sur les digues sera de manière générale à proscrire. Les bandes inactives situées autour des digues feront 3 mètres de large et auront pour objectif de protéger la digue de toute végétation afin que l'enracinement des arbres ne la détériore pas.
- ⇒ Deux types de végétation sont présentes sur les digues :
  - La zone arbustive qui favorise et conforte la berge avec une végétation qui permet de la maintenir
  - Des arbres potentiellement dangereux qui serait susceptibles de tomber lors de tempête ou d'entrainer de l'érosion via le dépérissement des racines.

Pour complément, les travaux vont porter sur la digue, la berge et les ouvrages hydrauliques. Sur la zone d'Ambès Bourg, il a été constaté que la berge se dégradait dans le temps. Le bureau d'étude expérimente sur ce secteur la mise en place de techniques mixtes qui consistent à installer des pieux de bois entrelacés de branchage ou toile de coco pour reconstituer progressivement cette berge. Le renforcement et la stabilisation de la berge s'effectuera dans un second temps par la plantation de végétaux adaptés.

- **Question : Comment allez-vous procéder pour faire tenir la digue et la berge dans le temps ? En 2002, des opérations de décaissements des digues ont été menées et ont conduit à des infiltrations inquiétantes. D'autre part, il s'agirait de ne pas trop alourdir l'aubarède pour qu'il ne s'affaisse pas, car les parcelles en bords de digue perdent chaque année du terrain et s'interroger sur le passage et la vitesse des bateaux qui détériore les berges.**

**Réponse :**

- ⇒ La zone est sujette aux sols argileux qui se tassent et génèrent un surpoids. Sur ce cas de figure, la solution n'est donc pas l'enrochement sur ce type de sol. C'est pourquoi, le projet prévoit dans la mesure du possible de reconstituer les berges à l'identique avec des matériaux plus sains. Les enrochements des digues déjà existants seront simplement mieux appareillés et plus homogènes sur l'ensemble du linéaire. Le reste de la berge sera renforcée petit à petit par l'apport de sédiments.
- **Question : De quand date le muret béton existant dans le bourg d'Ambès ? Si une reconstitution à l'identique est prévue, comment prendre en compte les évènements climatiques récents dans ce dimensionnement ?**

**Réponse :**

- ⇒ Le muret béton du bourg d'Ambès date de 1959. Il n'est pas envisagé de rehausser la digue, car ce rehaussement induirait une sur-inondation d'un autre secteur qu'il faudrait compenser (au regard de la loi sur l'eau). C'est pourquoi la Métropole s'est positionnée politiquement sur une restauration à l'identique de l'existant.

- **Question : La présence des clapets ouverts et fermés a-t-elle été prise en compte dans les études ?**

**Réponse :**

- ⇒ Le diagnostic portait sur les digues, les berges et également sur les ouvrages hydrauliques. Un inventaire a été mené sur la présence des clapets, ce dernier peut être complété par l'atelier et les permanences itinérantes.

- **Question : Pourquoi ne pas réitérer le dragage qui s'opérait côté Dordogne comme effet préventif ?**

**Réponse :**

- ⇒ Le dragage de la Garonne est effectué par le grand port maritime de Bordeaux par rapport aux activités économiques qu'ils mènent sur cette partie du fleuve. La partie Dordogne n'est pas concernée par ses activités économiques, ce qui explique l'absence de dragage. Le dragage a des effets positifs et négatifs concernant la préservation des berges. Cette action remettrait notamment en suspens un certain nombre de matière recréant des envasements sur des Jalles ou des ouvrages hydrauliques déjà très envasés.

- **Question : Que va-t-il advenir des rampes d'accès qui permettent d'aller de l'autre côté de la digue avec un véhicule ?**

**Réponse :**

- ⇒ Les rampes d'accès identifiées comme encore utilisées seront conservées. Cependant certaines semblent ne plus être utilisées notamment à cause de aubarède qui est réduit à certains endroits.

## **VI. Synthèse des contributions**

Pour rappel les objectifs du temps participatif étaient de :

- Permettre aux participants de s'exprimer sur leur vision des contraintes, des bénéfices du projet
- Recueillir leur avis et leurs idées sur les aménagements paysagers des digues dans le respect du cadre de contraintes

Les participants étaient répartis en sous-groupes de 8 à 10 personnes et en sous-secteurs en fonction de la localisation de leur parcelle.

Plusieurs supports étaient mis à leur disposition pour visualiser les travaux et contribuer :

- Une vue aérienne des parcelles concernées par le projet
- Une vue aérienne des parcelles avec l'emprise du projet
- Le dossier de consultation
- Les coupes A3 de principe pour le secteur étudié

Sur la base des supports à disposition, les participants étaient invités à compléter, annoter et commenter les supports sur la base d'un cadre de questionnement :

- **Quelle est votre perception générale sur le projet ?**
- **Quels sont les observations à faire remonter pour votre secteur ?**

- Quel est votre avis sur les conditions d'accès à la digue ?



Vous trouverez ci-dessous, une synthèse des contributions récoltées en séance avec les participants.

Localisation par numéro de planche	Remarques générales
Planche n°1	<p>La question de l'entretien de la berge a été posée par les participants.</p> <p>Le règlement d'usage associé à la servitude d'utilité publique interroge les participants.</p>
Planche n°2	<p>Les participants s'interrogent sur l'impact du futur ouvrage sur les taxes foncières.</p> <p>Les eaux pluviales et leur gestion sont également une préoccupation pour les riverains.</p> <p>Les riverains s'interrogent sur l'entretien des ouvrages hydrauliques des espaces verts de la digue.</p> <p>Des précisions sont demandées sur le choix de l'emprise de la servitude d'utilité publique.</p> <p>Le dimensionnement du futur ouvrage fait l'objet de plusieurs contributions : « Le futur ouvrage n'est-il pas sous-dimensionné s'il est réhabilité à l'identique ? » « en refaisant à l'identique on ne règle pas le problème ». « Pas d'avantages pour ce projet, pas de réhausse, l'application d'une servitude et la création d'une piste ».</p>

Planche n°3	<p>Plusieurs thématiques sont évoquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La sécurisation des accès aux terrains privés par la digue pour éviter les intrusions et les cambriolage</li> <li>- L'affaissement et des infiltrations au niveau d'une parcelle, la présence d'un grand peuplier</li> <li>- Le souhait de créer un portail qui serait utilisable pour les riverains</li> </ul>
Planche n°4, n°6, n°8	<p>Plusieurs interrogations subsistent :</p> <p>Quel sera l'impact sur la faune et la flore ? Des études ont-elles été menées ?</p> <p>Quelle est la stratégie globale du risque inondation à l'échelle de la Métropole ?</p>